

PROGRAMME DÉPARTEMENTAL DE LUTTE CONTRE LE FRELON ASIATIQUE EN MORBIHAN ANNÉE 2025

SYNTHÈSE DE L'ACTION 2025



PRÉAMBULE

Arrivé accidentellement dans le sud-ouest de la France au début des années 2000, le frelon asiatique à pattes jaunes (*Vespa velutina nigrithorax*), espèce exotique envahissante, a commencé à coloniser le Morbihan au cours de l'année 2011.

Depuis 2014, l'ensemble du département est concerné par l'espèce. Celle-ci représente une menace reconnue pour la biodiversité, l'apiculture et la sécurité publique.

Pour y faire face, un Plan National de Lutte a été structuré en 2024 par les 2 têtes de réseaux que sont FREDON France (Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles) et GDS France (Groupement de Défense Sanitaire), décliné en Bretagne par GDS Bretagne et FREDON Bretagne en lien avec les structures départementale que sont La FDGDON 56 et le GDSA 56. Ces 2 organismes sont reconnus OVS (Organisme à Vocation Sanitaire).

Ce plan a pour enjeux de protéger les ruchers, la biodiversité et la population. Il est sous couvert de 2 ministères ; celui de la transition écologique (protection des populations et de la biodiversité) et de l'agriculture (protection des ruchers).

Pour une bonne cohérence et efficacité, l'organisation de ce Plan est déclinée de l'échelle nationale à l'échelle départementale avec la mise en place d'un Comité de pilotage national, régional et départemental. Chacun apportant ainsi sa contribution à son niveau.

Ce plan s'inscrit dans la continuité des actions précédemment menées tout en intégrant les avancées scientifiques récentes : piégeage des fondatrices, utilisation de pièges spécifiques. Il permet également de donner un cadre à l'échelle nationale dont l'objectif est d'y tendre progressivement.

ORGANISATION

☞ Maintien des référents communaux mis en place en 2015. Ces référents permettent de suivre et d'accompagner les administrés sur toutes les questions liées au frelon asiatique (identification, remboursement, ...)

- Rappel des principales missions du référent frelon asiatique :

- ▶ En cas de découverte d'un nid, confirmer l'espèce et la hauteur.
- ▶ Mettre à disposition les éléments de choix d'une entreprise en mesure d'assumer la destruction du nid (liste des prestataires référencés).
- ▶ Transmettre à la FDGDON 56 les éventuelles anomalies de destruction et le bilan des destructions en fin d'année.

☞ Proposition de deux actions de lutte contre le frelon asiatique afin de limiter la prolifération et réduire l'impact sur les pollinisateurs et participer à la sécurité publique :

- ▶ **Le piégeage :**

- ☞ Piégeage des fondatrices au printemps.

Pour une meilleure efficacité, cette lutte doit être réalisée de manière collective et organisée, sous la houlette d'un référent piégeage.

Une période limitée de piégeage (avril-mai) et l'utilisation de pièges sélectifs, reconnus par le plan, ont été préconisées afin de limiter l'impact sur l'entomofaune. Des références de pièges sélectifs ont été mis à disposition sur le site internet de la FDGDON 56 et celui dédié au frelon asiatique en Bretagne » frelonasiatique.bzh »

7 communes « test » ayant déjà une expérience du piégeage dans un cadre organisé ont reçu au printemps, 250 pièges « beevital ou à ailes » reconnu par le plan. Les résultats montrent que les pièges fonctionnent bien et sont relativement sélectifs. Il est prévu un déploiement progressif auprès des collectivités pour 2026 sous forme d'une convention.

- ☞ Piégeage auprès des ruchers, par les apiculteurs, durant l'été et l'automne, afin de limiter les attaques sur les abeilles.

► **La destruction des nids :**

Une charte de bonnes pratiques de destruction des nids a de nouveau été proposée par la FDGDON 56 aux Entreprises de désinsectisation. Ces professionnels sont donc tenus, pour être référencés par la FDGDON 56, de détenir à minima un Certibiocide, une assurance responsabilité civile et d'avoir une bonne maîtrise d'intervention sur les nids.

Dans la charte figurent notamment les engagements suivants :

► Pour les nids primaires :

La destruction est préconisée lorsque la reine est à l'intérieur du nid, donc préférentiellement le soir.

► Pour les nids secondaires :

L'appel d'un professionnel pour des raisons de sécurité et d'efficacité est recommandé. Le traitement des nids devra être réalisé de préférence le matin ou le soir avec un insecticide contenant du pyréthre naturel, moins dangereux pour l'utilisateur et l'environnement.

Sur la base des préconisations du Comité de Pilotage, des tarifs indicatifs ont été déterminés de façon à éviter les dérives.



Prix maximum autorisé pour les désinsectiseurs ayant signé la charte avec la FDGDON 56 en 2025 (tarifs ne concernant que le frelon asiatique) :

- | | |
|---|------------------|
| ● NIDS <u>PRIMAIRES</u> (situés à moins de 5 mètres et de diamètre inférieur à 10 cm) | 88 € TTC |
| ● NIDS <u>SECONDAIRES</u> situés à moins de 8 mètres | 129 € TTC |
| ● NIDS situés de 8 à 15 mètres | 156 € TTC |
| ● NIDS > à 15 mètres et < ou égal à 20 mètres | 198 € TTC |
| ● NIDS situés à plus de 20 mètres | 236 € TTC |

NB : Exceptionnellement en cas d'intervention difficile, une majoration sur devis pourra être proposée.

Objectif du référencement :

- ▶ Travailler avec des professionnels ayant leur Certification (Certibiocide)
- ▶ Mettre à disposition des Collectivités, des Entreprises garantissant une qualité d'intervention tout en respectant des tarifs définis par la FDGDON (Signature d'une charte des bonnes pratiques de destruction avec la FDGDON).

41 Prestataires ont été référencés par la FDGDON 56 en 2025.

COMMUNICATION

Afin d'informer et de sensibiliser les référents, les Mairies et les Communautés de Communes, une documentation complète a été envoyée fin mars 2025. Étaient joints au courrier :

- ▶ La synthèse de l'action 2024,
- ▶ 1 document sur le déploiement du Plan National de Lutte et sur le piégeage des Fondatrices.
- ▶ 1 fiche technique sur la destruction des nids primaires et secondaires
- ▶ La liste des désinsectiseurs référencés FDGDON 56 pour 2025,
- ▶ La grille tarifaire 2025.

Une fiche mémo à destination des mairies pour guider les services en cas de question d'un administré sur le frelon asiatique a également été envoyée.

L'ensemble de ces documents a également été mis en ligne sur le site internet de la FDGDON 56.

Une communication programmée, par période a été envoyée par mail aux collectivités et référents. Elle avait pour but de faire parvenir des informations sur la lutte au bon moment (Démarrage du piégeage des fondatrices, retrait des pièges, vigilance face au nids primaires...)

Un site internet « frelonasiatique.bzh » dédié à l'organisation de la lutte en Bretagne a été mis en ligne. Celui-ci incluant des contenus et ressources adaptés à chaque public (Pack de communication pour les collectivités, fiches techniques pour les référents et piégeurs, informations généralistes pour les particuliers, ...)

BILAN

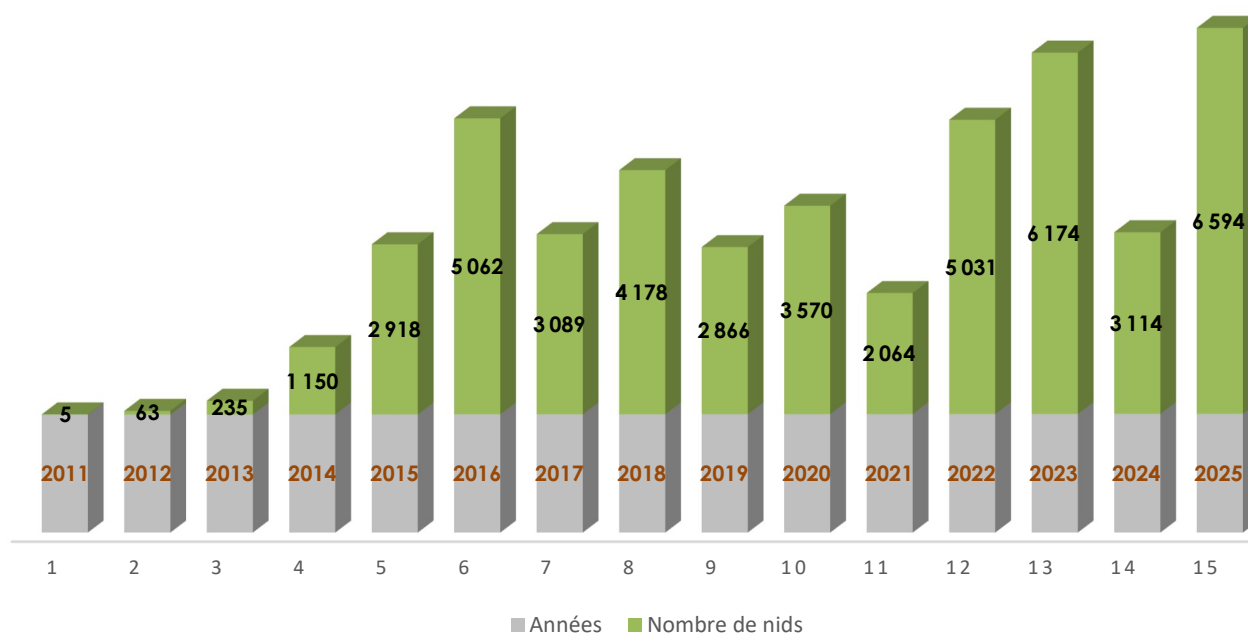
L'ensemble des référents frelon asiatique a reçu, fin novembre, un document à nous retourner afin qu'ils nous fournissent leurs bilans. (Nombre de nids primaires et secondaires, participation financière à la destruction des nids des communes ou communautés de communes).

Les désinsectiseurs référencés par la FDGDON 56 sont également contactés (dans le cadre de la charte, ils s'engagent à nous fournir leur bilan pour la fin de l'année), cela permet d'établir un bilan relativement précis sur l'ensemble du Département.

La synthèse des éléments collectés est la suivante :

	2025	2024	2023
Nombre de nids primaires recensés et détruits	555	479	600
Nombre de nids secondaires recensés	6594	3 114	6 174
Nombre de nids secondaires détruits	6 400 (97 %)	2 996 (96 %)	5 828 (94%)

ÉVOLUTION DES POPULATIONS EN MORBIHAN (SOURCE FDGDON 56)



On note, pour 2025, une très nette hausse des populations par rapport à 2024 ($\times 2,1$).

Le printemps beau et clément a été très favorable à l'installation des fondatrices et à la prolifération de ce prédateur.

Les attaques sur les ruches ont été, par conséquent, relativement marquées cette année.

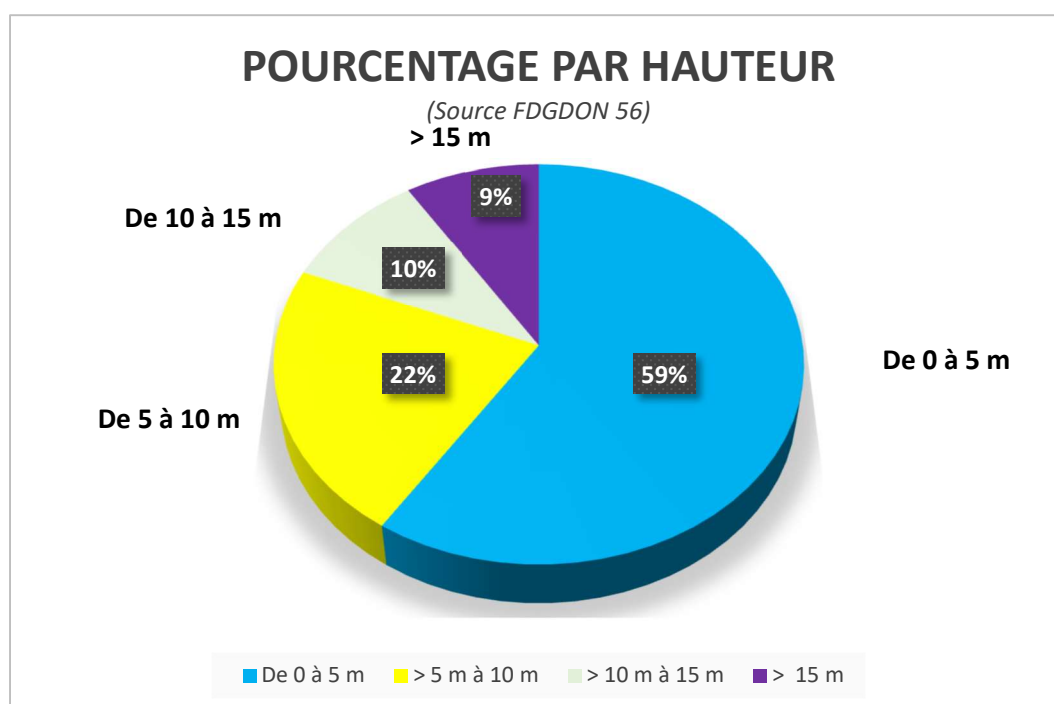
Les zones urbanisées, sont toujours plus impactées par la présence du frelon asiatique. Les reines fécondées y trouvent d'excellentes conditions pour leurs refuges hivernaux et leur développement (chaleur, nourriture, support, ...).

La densité (nombre de nids / Km²) est beaucoup plus importante en ville qu'en campagne.

Quelques exemples :

	NIDS 2025	NOMBRE DE NIDS AU KM ²		NIDS 2025	NOMBRE DE NIDS AU KM ²
AURAY	60	8,7	BRECH	32	0,8
HENNEBONT	98	5,3	GUEGON	43	0,8
LORIENT	114	6,5	GUERN	53	1,1
VANNES	194	6	SÉRENT	59	1

La majorité des nids est toujours placée à une hauteur relativement basse cette année, ce qui augmente le risque d'accidents (piqûres). En 2025, 59% des nids étaient entre 0 à 5 mètres.



Les principaux supports des nids de frelons asiatiques sont en intérieur. Les bâtiments, petits abris, sous-toiture et les fenêtres ou volets représentent 53% des supports recensés. Les 47% restants concernent des supports extérieurs (arbres et arbustes, haies et supports proches du sol).

Extérieur : 47%

Intérieur : 53%

